

## **Commune de Saint-Sauveur de Bergerac – Compte rendu de la réunion du conseil municipal**

L'an deux mil vingt et un, le 29 septembre à 19 heures, le conseil municipal de Saint-Sauveur de Bergerac, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de :

- Monsieur Roland **FRAY**, Maire

**Présents** : Roland **FRAY**, Pauline **GUIBAL**, Michel **ROUSSEL**, Michelle **JOUSSET**, Richard **FONTARNEAU**, Stéphane **LAVIGNAC**, Xavier **MALECOT**, Marie-Christine **MAUPART**, Isabelle **NINET**, Arnaud **TOURNIER**, Christian **SAUVANET**.

**Absents excusés** : Michel **LESCOMBE** (pouvoir à Christian SAUVANET), Cathie **DHENNIN** (pouvoir à Marie-Noëlle **ALEMAN-BOTTO**), Pascale **BEAUPERE** (pouvoir à Pauline GUIBAL)

**Secrétaire** : Pauline **GUIBAL**

Le précédent compte-rendu est adopté.

### **Service Irrigation – Vote du prix du m3 d'eau**

Monsieur Michel ROUSSEL rend compte de la réunion de la commission irrigation qui s'est tenue le 23 septembre 2021 concernant la tarification du m3 d'eau H.T. pour la consommation de l'année 2020.

La proposition de tarifs est la suivante :

**Bornes** :            de        0 à 9 999 m3 : 0.29 €  
                          de 10 000 à 19 999 m3 : 0.28 €  
                          de 20 000 à 39 999 m3 : 0.27 €

**Piquages** :        0.45 €

Le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

### **Décision modificative n° 1 – Budget Commune**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'autoriser la décision modificative portant sur la « section de fonctionnement - dépenses » ci-après :

C/6413	personnel non titulaire	- 13 212 €
C/6574	subvention aux associations	+ 13 212 €

Le conseil municipal l'adopte au l'unanimité.

### **Subvention communale**

Monsieur le Maire expose la nécessité de voter une subvention à l'association Restaurant d'Enfants de Saint-Sauveur.

Mme GUIBAL, présidente de cette association ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 13 212 €.

### **GRDF – convention d'hébergement**

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre du déploiement des compteurs communicants gaz, GRDF lui a transmis un projet de convention relatif à l'installation et l'hébergement d'un équipement de télé relève en hauteur. Le site choisi est l'église communale.

Il communique le projet.

Le conseil municipal l'adopte avec 14 voix pour et 1 abstention et autorise le Maire à signer la convention.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Marie Noëlle ALEMAN-BOTTO** demande quand la fibre optique sera installée. Monsieur le Maire répond que la fibre sera opérationnelle début de l'année 2022. Le département de la Dordogne sera couvert en 2025.

**Xavier MALECOT** demande d'installer un vidéoprojecteur dans la salle du conseil municipal.

**Isabelle NINET** pose des questions à propos de l'embauche de la cantinière par l'association « Restaurant d'enfants de Saint Sauveur ». Monsieur le Maire y répond.

**Pauline GUIBAL** donne des précisions sur le statut de la cantinière, sur une formation qu'elle vient de faire.

Elle remercie Michel ROUSSEL pour la rénovation de la boîte à livres située devant l'école.

**Christian SAUVANET** demande où en est le site internet de la commune.

Jean Luc CHANTEAU, présent à la séance et responsable de la création du site, lui répond.

**Michel ROUSSEL** informe le conseil qu'une marche rose aura lieu le samedi 2 octobre 2021 avec les marcheurs de Creysse.

**Arnaud TOURNIER** remercie la commune pour son investissement sur le terrain de foot. Environ 70 enfants y jouent chaque semaine.

Fin de la séance à 20 h.